

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [marie-michelle-couture12-csmb-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/59923bf2ebed5fceaedde498)
<https://www.cadre21.org/membres/59923bf2ebed5fceaedde498>

Date d'obtention : 2026-03-17 19:32:16

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Premièrement, parler à l'auteur du signalement et à la jeune victime. Ensuite, évaluer l'incident en complétant la grille d'évaluation. Vérifier les informations auprès des autres jeunes impliqués et des témoins en remplissant la grille d'évaluation. Selon les informations recueillies, déterminer si les activités pourraient être malveillantes et de nature criminelle. Confisquer l'appareil si j'ai des raisons de croire qu'il y a du contenu correspondant à de la pornographie juvénile. Si malveillant, consulter le service de police et signalement à la DPJ. Si impulsif, rencontrer le jeune instigateur et remplir la grille d'évaluation de l'incident. Communiquer avec le service de police, communiquer avec les parents, signalement auprès de la DPJ.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

il est important de se questionner tout au long des étapes d'intervention car selon le type de situation, la démarche diffère dépendamment si c'est un acte impulsif ou malveillant, ou c'est qui l'auteur du signalement, etc. Le plus important serait le respect de la confidentialité des jeunes pour protéger leur vie privée et assurer un filet de sécurité pour les victimes et les autres jeunes impliqués.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape où nous devons évaluer s'il s'agit d'un acte malveillant ou impulsif puisque ça influence la démarche d'intervention. De plus, le respect de confidentialité en limitant les discussions au strict minimum et demander aux parents de ne pas ébruiter l'affaire pour protéger la jeune victime, les autres personnes impliquées ainsi que leur vie privée.